

La carte met en évidence, pour chaque commune, le lieu de travail des habitants: la commune de résidence, une autre commune du même arrondissement, un autre arrondissement de la région de résidence, une des deux autres régions ou un autre pays.

De manière générale, les villes et a fortiori les plus grandes d'entre elles constituent des pôles d'emplois et sont caractérisées par une proportion élevée de personnes travaillant dans leur commune ou ville de résidence.

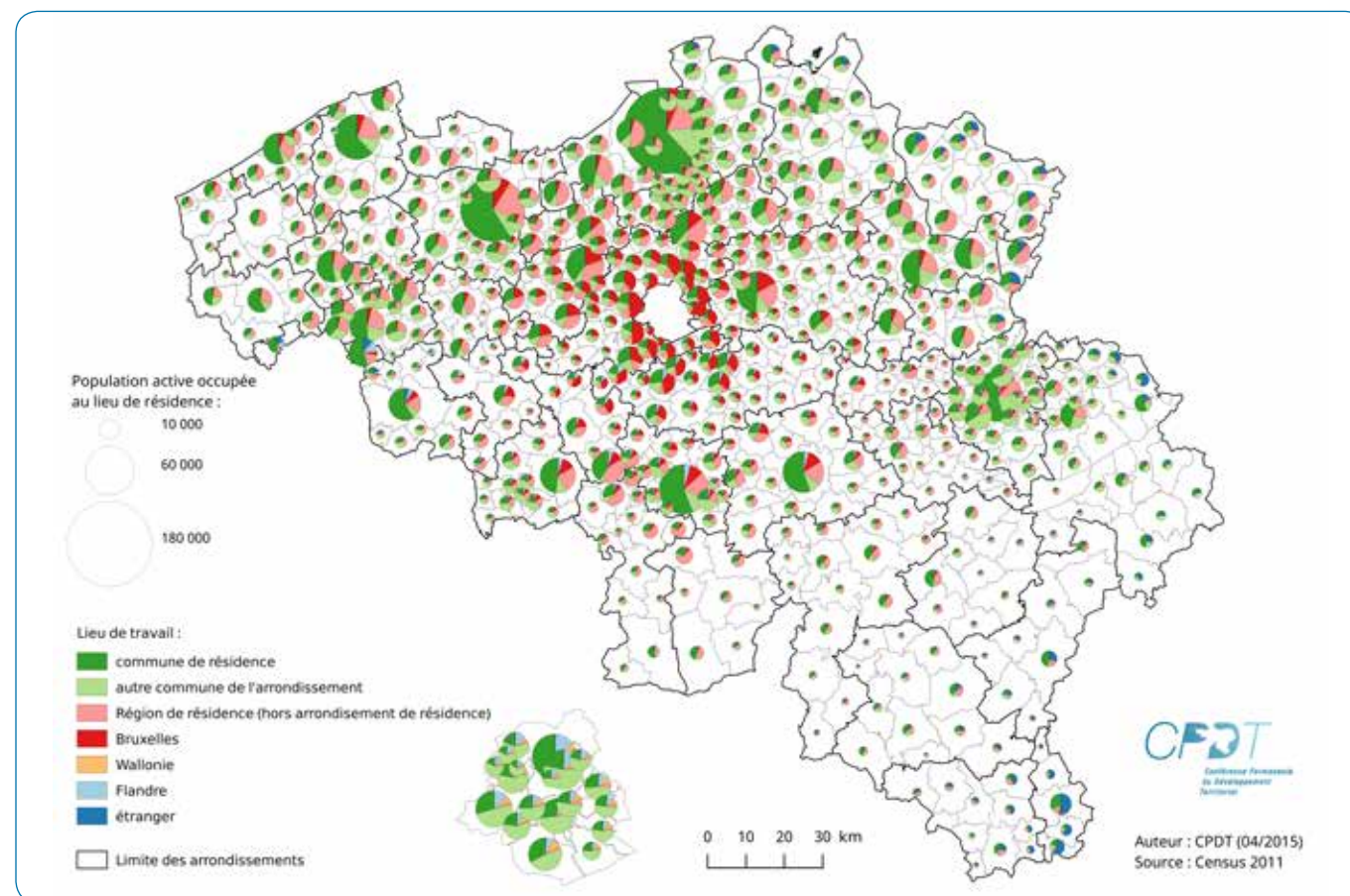
81 % des Bruxellois travaillent en Région bruxelloise, 12 % seulement font la navette vers la Flandre et 6 % vers la Wallonie. Les Bruxellois se déplacent donc comparative-ment moins que les habitants des autres villes belges (ceux-ci font davantage la navette vers un autre arrondissement).

(...)

❖ Suite...

Lieu de travail de la population active occupée au lieu de résidence, en Belgique (2011)

Lieu de travail de la population active occupée au lieu de résidence en 2011



❖ Infos et sources

Lieu de travail de la population active occupée au lieu de résidence, en Belgique (2011)

La carte met en évidence, pour chaque commune, le lieu de travail des habitants : la commune de résidence, une autre commune du même arrondissement, un autre arrondissement de la région de résidence, une des deux autres régions ou un autre pays.

De manière générale, les villes et a fortiori les plus grandes d'entre elles constituent des pôles d'emplois et sont caractérisées par une proportion élevée de personnes travaillant dans leur commune ou ville de résidence.

81 % des Bruxellois travaillent en Région bruxelloise, 12 % seulement font la navette vers la Flandre et 6 % vers la Wallonie. Les Bruxellois se déplacent donc comparativement moins que les habitants des autres villes belges (ceux-ci font davantage la navette vers un autre arrondissement).

Malgré la taille plus restreinte des communes flamandes par rapport aux communes wallonnes, 35 % des travailleurs flamands travaillent dans leur commune de résidence contre 32,6 % en Wallonie, ceci traduisant une meilleure situation du marché de l'emploi en Flandre et la densité du réseau flamand de PME, très remarquable dans le sud de la Flandre occidentale.

La carte permet également de visualiser l'importance du bassin d'emplois de Bruxelles. Des travailleurs

font la navette depuis presque toutes les communes belges vers la capitale. 10,5 % de la population active wallonne et 9,3 % de la population active flamande se rend à Bruxelles pour y travailler.

Par ailleurs, une part non négligeable de travailleurs wallons font la navette vers la Flandre ; en ce compris depuis des communes relativement éloignées de la frontière linguistique comme Mons, Charleroi ou Namur. Le phénomène inverse est nettement moins vrai : peu de flamands font la navette vers la Wallonie.

Le long des frontières avec les Pays-Bas, l'Allemagne et le Grand-Duché de Luxembourg, une part importante de la population active occupée est constituée de travailleurs frontaliers sortants. En revanche, très peu de personnes traversent la frontière française pour travailler (sauf dans les communes de Comines, Mouscron, Estaimpuis et Tournai). À noter que seul le Grand-Duché de Luxembourg attire un nombre important de travailleurs au-delà des communes limitrophes.

Lieu de travail de la population active occupée au lieu de résidence, en Belgique (2011)

Niveau spatial:

Communes.

Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul:

La surface des cercles est proportionnelle à la population active occupée au lieu de résidence des travailleurs habitant en Belgique (demandeurs d'asile compris).

Méthode de classification:

Les parts de camembert sont proportionnelles à la part de la population active occupée qui travaille dans sa commune de résidence, dans une autre commune de son arrondissement de résidence, dans un autre arrondissement de sa région de résidence, à Bruxelles, en Flandre, en Wallonie ou à l'étranger.

Données utilisées:

Population active occupée selon le sexe, le lieu de résidence et le lieu de travail. Travailleurs résidant en Belgique (demandeurs d'asile compris) au 1^{er} janvier 2011 (référence 00.24).

Sources des données:

Census 2011, <http://www.census2011.be/>

Auteur:

Xavier May

xavier.may@ulb.ac.be

+32 (0)2 650 68 09

Lieu de travail de la population active occupée au lieu de résidence, en Belgique (2011)

Lieu de travail de la population active occupée au lieu de résidence en 2011

